

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES
DU CONSEIL DE LA VILLE DE VARENNES
POUR L'ANNÉE 2022

AVIS PUBLIC est donné conformément à l'article 320 de la Loi sur les Cités et Villes, que le conseil municipal de la Ville de Varennes, fixe la tenue des séances ordinaires du conseil pour l'année 2022 comme suit :

Lundi 10 janvier
Lundi 7 février
Lundi 14 mars
Lundi 4 avril
Lundi 2 mai
Lundi 6 juin
Lundi 4 juillet
Lundi 15 août
Lundi 12 septembre
Lundi 3 octobre – Reportée au 4 octobre 2022
Lundi 7 novembre
Lundi 5 décembre

Les séances se tiennent à 20 h, à la Maison Saint-Louis située au 35, rue de la Fabrique, jusqu'à avis contraire.

Donné à Varennes, ce 15 septembre 2022.

*La directrice du Service des Affaires corporatives
et du Greffe,*



Me Johanne Fournier, OMA